

GFA la Levée  
17450 FOURAS  
PACAGE 017160200

le 18/09/2011

7

objet perte de fonds Xinthia

à l'attention de la DDTM  
89 Av des Cordeliers, 17000

D . D . T . M
- 3 OCT. 2011
CHARENTE-MARITIME

Monsieur

Suite à la tempête Xinthia, le GFA la Levée a subi de lourdes pertes de fonds, par immersion dépassant parfois 6 semaines, malgré les interventions de déblaiements, et autres remises en état des prairies appartenant au Conservatoire du Littoral dans l'estuaire de la Charente.

Le formulaire standard, ci joint, permet de répondre à la quasi totalité des questions, telles que frais de déblaiement, réfection de clôtures, etc. Mais il en reste deux qui sont spécifiques.

Dans le cadre de la rénovation des prairies, environ quinze à vingt hectares sur les 100 de prairies que compte le GFA la Levée sont envahis par des plantes halophytes très néfastes et étouffantes de la végétation herbacée, notamment de la soude beaucoup plus imposante que les salicornes.

De multiples solutions ont été essayées sur ces surfaces pour tenter leur éradication. Hersage régénérateur, passage d'un vibroculteur en surface, trainage de traverses en bois pour arracher et/ou casser les tiges, ces opérations ont été peu efficaces, voire sans intérêt. Seule la fauche ponctuelle réitérée permet de lutter sans trop de dégâts pour la sole herbagère. Ou alors il faut le faire au sécateur, manuellement.... La perte qualitative des prairies sera très importante si la fauche ne peut être réalisée comme opération de sauvetage, au moins trois ou quatre fois par an en 2011 et 2012, ce qui correspond à une charge importante pour compenser cette perte de fonds qualitative des prés marais.

D'autre part, en dehors des frais de nettoyage et de remise en état réalisés par le GFA, le Conservatoire du Littoral a réalisé des travaux de curage des fossés, obstrués par la vase et les laisses de mer apportées par Xinthia.

Les deux factures de l'entreprise Lecouroux pour 7 500 mètres de curage sont ci jointes. Ces factures doivent être refacturées au GFA la Levée.

En tant que gérant du dit GFA, je vous demande sous quelle forme ces frais feront l'objet de la garantie que la DDTM accorde aux travaux réalisés pour compenser les pertes de fonds, dans le dossier « Calamités Agricoles Xinthia perte de fonds Grandes Cultures Prairies ».

Vous remerciant par avance de votre réponse, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jacques MARET, gérant du GFA la Levée

